

ACTION URGENTE

IL FAUT IMMÉDIATEMENT LIBÉRER MARFA RABKOVA

La prochaine audience dans le procès de Marfa Rabkova, défenseure bélarussienne des droits humains, a été fixée à lundi 25 avril. Maintenu en détention provisoire depuis septembre 2020, elle encourt une lourde peine de prison simplement pour avoir mené des activités légitimes en faveur des droits humains, en sa qualité de coordinatrice du réseau de bénévoles de l'ONG Viasna. Bien qu'elle présente des symptômes préoccupants et que son état de santé se soit détérioré, les autorités pénitentiaires la privent depuis des mois de soins médicaux. Marfa Rabkova doit être libérée immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général de la République du Bélarus
Andrei Shved
Internatsiyanalnaya str. 22 220030 Minsk
Bélarus
Courriel : info@prokuratura.gov.by

Monsieur le Procureur général,

*Je suis vivement préoccupé-e par l'inculpation de **Marfa Rabkova**, défenseure des droits humains et coordinatrice du service des bénévoles du Centre de défense des droits humains Viasna, dont le procès doit s'ouvrir le 25 avril.*

Marfa Rabkova a été arrêtée le 17 septembre 2020 et a dans un premier temps été accusée de « formation ou autre préparation de personnes en vue de participer à des émeutes de grande ampleur », d'« incitation à la haine raciale, nationale, religieuse ou à toute autre forme de haine sociale ou discorde causée par un groupe », et d'« appartenance à une organisation criminelle », infractions passibles de 12 ans de prison. Fin novembre 2021, elle a été inculpée de nouvelles infractions. Le nombre de charges retenues contre elle s'élève désormais à 11 et elle encourt 20 ans d'emprisonnement.

La santé de Marfa Rabkova se détériore rapidement depuis son arrivée en détention provisoire, après des mois de soins médicaux inadéquats, notamment un déni de soins pour des douleurs abdominales et des maux de dents depuis neuf mois. Elle a besoin d'être examinée en urgence par un médecin et de recevoir immédiatement des soins conformes à ses souhaits.

Marfa Rabkova est prise pour cible en raison de ses activités légitimes en tant que défenseure des droits humains, comme le fait d'observer des manifestations et de recueillir des éléments attestant de violations des droits humains, notamment des actes de torture et d'autres mauvais traitements subis par des manifestant-e-s pacifiques aux mains de responsables de l'application des lois. Marfa Rabkova n'a commis aucun acte répréhensible et doit être libérée immédiatement et sans condition.

Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que :

- **Marfa Rabkova soit libérée immédiatement et toutes les accusations portées contre elle soient abandonnées ;**
- **dans l'attente de sa libération, elle bénéficie de toute urgence de soins médicaux adaptés conformes à ses souhaits et soit traitée conformément aux normes internationales relatives aux droits humains, notamment aux dispositions de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela).**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La détention de cette défenseure des droits humains survient dans le contexte de la forte dégradation de la situation des droits humains au Bélarus. Au cours de la période électorale et après le scrutin présidentiel du 9 août 2020, des manifestations pacifiques massives ont eu lieu contre les résultats officiels largement contestés, ainsi que contre la violence policière et les violations des droits humains généralisées. Tout au long de ce mouvement, les autorités ont mené une campagne de plus en plus hostile face à l'opposition et aux autres opinions divergentes. Des milliers de personnes ont été arrêtées de manière arbitraire par des policiers. Une grande majorité de ces personnes étaient des manifestant·e·s ou des passant·e·s pacifiques, et de nombreuses autres ont été appréhendées par des hommes masqués vêtus en civil dans des circonstances s'apparentant à des enlèvements.

Marfa Rabkova, membre du Centre de défense des droits humains Viasna où elle assure la coordination du service des bénévoles de l'organisation, et son époux, Vadzim Jaromski, ont été arrêtés dans la soirée du 17 septembre 2020 par des agents de la Direction principale du ministère de l'Intérieur chargée de combattre le crime organisé et la corruption (GUBAZIK). Leur appartement a été perquisitionné et de l'argent, des effets personnels et du matériel informatique ont été saisis. Vadzim Zharomski a ensuite été libéré, mais Marfa Rabkova a été placée et maintenue en détention provisoire. Elle a été inculpée de « formation ou autre préparation de personnes à la participation à des émeutes de grande ampleur, ou financement de cette activité » (article 293.3 du Code pénal), « participation à une organisation criminelle sous toute autre forme » (article 285.2 du Code pénal) et « incitation à la haine » (article 130 du Code pénal).

Le 11 février 2021, Marfa Rabkova a été inculpée de nouvelles charges d'« incitation à l'hostilité sociale envers le gouvernement par un groupe d'individus non identifiés » (article 130.3 du Code pénal) et de « participation à une organisation criminelle » (article 285.2 du Code pénal). Si elle est déclarée coupable, elle risque jusqu'à 12 ans d'emprisonnement. Fin novembre 2021, elle a été inculpée de nouvelles infractions. Le nombre de charges retenues contre elle s'élève désormais à 11 et elle encourt 20 ans d'emprisonnement.

Faute de soins médicaux, la santé de Marfa Rabkova s'est fortement détériorée depuis son arrivée en détention provisoire, et son état est désormais extrêmement préoccupant - elle a immédiatement besoin d'être examinée et de recevoir des soins médicaux. Selon sa famille, cela fait ainsi plus de neuf mois qu'on lui refuse des soins pour des maux de dents et une de ses dents de devant s'est partiellement ébréchée. De plus, après avoir contracté le COVID-19, Marfa Rabkova a présenté une inflammation des ganglions lymphatiques et a eu des douleurs au bas-ventre pendant plusieurs mois.

Selon Viasna, tout au long de la campagne présidentielle, pendant et après l'élection du 9 août 2020, ses membres ont été en butte au harcèlement des autorités : détentions arbitraires, arrestations administratives et tentatives de poursuites pénales en lien avec leurs activités relatives aux droits humains, entre autres.

Sept membres de Viasna sont actuellement incarcérés : Ales Bialiatski, président de l'organisation, Valiantsin Stefanovich, vice-président, Uladzimir Labkovich, avocat, Marfa Rabkova, Leanid Sudalenka, directeur du bureau de Viasna à Homel, ainsi que Tatsiana Lasitsa et Andrei Chapiuk, bénévoles. Le 3 novembre 2021, le tribunal a condamné Leanid Sudalenka et Tatsiana Lasitsa à trois ans et deux ans et six mois de prison respectivement.

Le 17 septembre 2021, des dizaines d'organisations bélarussiennes et internationales de défense des droits humains, dont Amnesty International, ont lancé une campagne de solidarité avec les militantes et militants des droits humains de Viasna emprisonnés, #FreeViasna.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : bélarussien, russe, anglais ou votre propre langue.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE : 24 avril 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Marfa Rabkova (elle)

POUR CONSULTER L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur49/5000/2021/fr/>